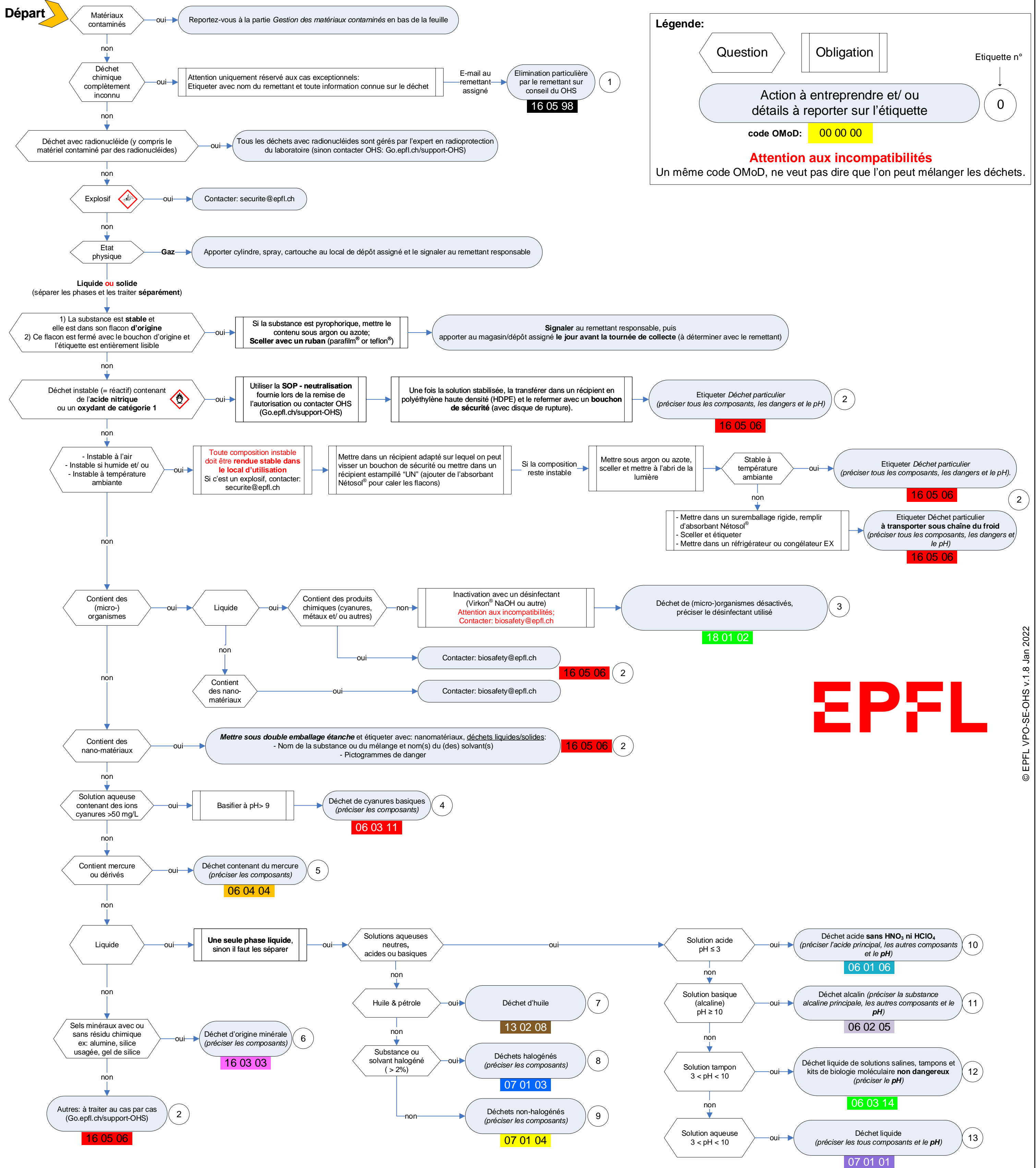


Gestion des déchets spéciaux:

Suivez les questions suivantes dans l'ordre afin de déterminer comment conditionner et étiqueter vos déchets. Seuls les **déchets stables, correctement emballés et étiquetés seront acceptés.**

L'étiquette doit indiquer le nom de l'unité, du producteur, la date de 1^{ère} utilisation du récipient, la description du contenu, le code OMoD et les pictogrammes de danger.



Gestion des matériaux contaminés: **Tout objet pointu/ tranchant doit être mis dans des récipients rigides jaunes.**

